

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 Octobre 2022**

N°2022-10-03

Date de convocation : 13//10/2022

Date d'affichage : 13/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 15

Conseillers en exercice : 19

Votants : 16 et 2 pouvoirs

Pouvoirs : Mme COSTA Catherine pouvoir à Mr POTIN Fabien - M. RUEZ Quentin pouvoir à Mme DUPAYRAT Sophie

Absent : OTTAVIOLI Hervé

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

M. VAN DORT Didier

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

M. GOURMAND Johann

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

Mme ANTON Dorothée

M. CHAVET Clément

M. PISTRE Thierry

M. FROGET Bruno

Secrétaire de séance : Mme JACQUET Aurélie, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : PRIX – LOCATION SALLES ANNEXES

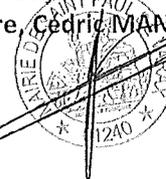
Monsieur le Maire informe de la demande de certaines associations extérieures qui souhaitent louer une salle annexe, pour leurs activités.

Rappelle, du prêt gratuit des salles pour les associations de SAINT PAUL DE VARAX. Précise également, qu'une salle peut être mise à disposition gratuitement sur demande de Varaxois et uniquement après examen attentif de celle-ci.

Enfin de ne saturer les salles annexes, il conviendrait d'appliquer un tarif de location, pour les associations extérieures qui en font la demande.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 50€ par jour et par demande, la location des salles annexes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, **Cédric MANCINI**



Signé par : Cédric MANCINI
Date : 21/10/2022
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :